

# Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand  
[www.boissise-la-bertrand.fr](http://www.boissise-la-bertrand.fr)

n° 112

Janvier 2022



Restez informé, prévenu, alerté !





Edito		p.3
Mairie		p.4
Urbanisme		p.6
Travaux		p.11
Enfance & jeunesse		p.12
Bon à savoir		p.16
Culture & animation		p.19
CAMVS		p.28
Agenda		p.28

## Mairie de Boissise-la-Bertrand

2 rue François Rolin  
77350 Boissise-la-Bertrand

Tél. : 01 64 38 20 21

Site : [www.boissise-la-bertrand.fr](http://www.boissise-la-bertrand.fr)  
Courriel : [boissise-la-bertrand@orange.fr](mailto:boissise-la-bertrand@orange.fr)  
Page Facebook : @mairieboissiselabertrand

## Horaires d'ouverture

Lundi de 13 h 30 à 18 h  
Mardi de 9 h à 12 h  
13 h 30 à 18 h  
Mercredi de 9 h à 12 h  
Jeudi de 9 h à 12 h  
13 h 30 à 18 h  
Vendredi de 9 h à 12 h

## Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise-la-Bertrand n° 112  
www.boissise-la-bertrand.fr Janvier 2022



## Janvier 2022- n°112

**Directeur de la publication :** Le Maire, Olivier Delmer  
**Comité de rédaction :** Annie Courtier, Santine D'Anastasio, Brigitte Michallet, Magali Szeszak, Mireille Chapus  
**Charte graphique et mise en page :** Bertrand Cossoux  
**Impression :** Imprilith  
**Distribution :** Services municipaux  
**Tirage :** 500 exemplaires

**Chères Boissisiennes,  
Chers Boissisiens,**



En ce début d'année 2022, nous devons nous retrouver lors d'une cérémonie de vœux traditionnelle mais qui, pour la seconde fois consécutive, n'a pu avoir lieu suite à la crise sanitaire. J'aurai aimé vous présenter de vive voix en mon nom et celui de l'ensemble du Conseil Municipal tous nos vœux pour cette nouvelle année. C'est, donc, au travers de notre magazine que je souhaite Santé, Bonheur et Réussite à chacun d'entre vous et j'émetts le souhait de pouvoir renouveler avec la tradition l'année prochaine.

Pour autant, l'année 2021 nous a permis d'avancer sur plusieurs projets et de montrer que malgré les multiples restrictions auxquelles nous avons dû faire face, la mobilisation de l'équipe municipale, élus et agents, a été pleine et entière. Au travers des différents articles, vous pourrez vous rendre compte des évolutions dans bien des domaines : l'urbanisme, la communication, l'enfance et la jeunesse, les travaux, l'animation du village, le dynamisme des associations... Je souligne également l'initiative du Conseil des Aînés sur le projet d'aménagement autour du monument aux morts dont la première phase a été réalisée cet automne.

Maintenant, regardons devant nous. En ce début d'année, nos principales résolutions sont pleines d'espoir. D'une part, concernant la situation sanitaire, même s'il est admis que ce virus fera partie intégrante de notre vie quotidienne, nous devrions pouvoir s'en acclimater de mieux en mieux. D'autre part, concernant les projets et animations de notre commune qui se mettent en place au fur et à mesure des étapes, je reviendrai sur ces éléments dans le prochain numéro avec la présentation du budget. Enfin, vis-à-vis de l'agglomération, l'élaboration du projet de territoire va permettre de définir les orientations principales pour les années à venir.

Ces perspectives nous permettent d'envisager une année 2022 riche en événements, remplie d'émotions et dynamique en projets.

**Olivier DELMER**  
**Maire de Boissise-la-Bertrand**

## Faciliter l'accès à l'information des Boissisiennes et Boissisiens

Deux nouveaux supports de communication ont vu le jour fin novembre : la page Facebook (@mairieboissiselabertrand) et l'application Panneau Pocket (à télécharger sur son mobile ou à consulter sur internet). Avec ces nouveautés, la Mairie ambitionne de se rapprocher de ses administrés et de permettre une information plus directe et plus rapide.

En effet, ces nouveaux supports numériques s'ajoutent au site internet déjà existant, et ont pour but de faciliter la diffusion de l'information auprès d'un public plus large, en permettant une communication plus efficiente au sein de notre village.

**Abonnez-vous ! Téléchargez !**



**Boissise-la-Bertrand**

@mairieboissiselabertrand · Hôtel de Ville

Modifier Nous contacter

## Carnet de l'état civil

Le conseil municipal,  
souhaite la bienvenue à :

- GHARBI Maria Daniya née le 6 septembre 2021
- TOTARO Léo né le 8 septembre 2021
- TIMSIT IZOUAOUENE Joy Léna née le 4 octobre 2021
- PELTIER Livia née le 12 octobre 2021
- LECLERCQ Charlie Alix née le 6 novembre 2021

félicite pour leur union :

- Cédric Albert RELIMIEN et Vanessa Fanny VILLETTE mariés le 23 octobre 2021

assure de sa sympathie les familles éprouvées par les décès de :

- M. PRINCI Mark Anthony décédé le 25 novembre 2021
- Mme MILLET France Nicole décédée le 2 décembre 2021



## Nouveauté : la saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme

Ce téléservice est mis en œuvre dans le cadre des dispositions relatives à la modernisation de l'action territoriale, qui contribue à simplifier les démarches administratives des usagers.

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié du **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - GNAU**.

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier. Pour cela, vous devez :

- Créer un compte ou vous connecter avec France Connect
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer
- Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier. Le service urbanisme de la commune sera alors informé du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail. Les délais d'instruction de votre autorisation d'urbanisme commenceront alors à courir comme pour un dépôt classique.



Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Plus d'information sur le site internet de la commune :

<https://www.boissise-la-bertrand.fr/fr/urbanisme>

## La cérémonie du 11 novembre 2021

Comme cela en devient la tradition, les Boissisiens participent au déroulement de cette commémoration : les Jeunes, comme les Aînés.

Les élus du Conseil Municipal des Enfants ont lu cette année des extraits du journal d'une enfant pendant la Grande Guerre.

Ce moment de la cérémonie a été tellement intense que l'assistance a souhaité faire partager son émotion à tous les Boissisiens.

Vous pouvez retrouver ces lectures sur le site internet de la commune.



# Opération d'aménagement programmé du Loup

Une étape dans l'évolution de l'habitat à Boissise-la-Bertrand : l'« Opération d'Aménagement Programmé (OAP) du Loup ».

## - 1. Introduction

Notre journal communal (parution trimestrielle) parle rarement d'urbanisme car l'actualité urbanistique évolue sur un temps plus long.

Aujourd'hui, nous sommes à l'aube d'une évolution majeure et c'est le moment d'en parler à tous les Boissisiens.

Dès la fin de la mandature (n-2) en 2013, l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée, ce plan devant succéder à l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols). La mandature mise en place en 2014 a conduit activement le travail d'élaboration de ce plan, de 2014 à 2016, pour aboutir à une approbation par l'Etat en mars 2016.

Nous rappelons que les règles nouvelles contenues dans le PLU sont issues des lois d'urbanisme votées par le Parlement et s'imposent à toutes les communes de France.

Le Maire a toujours eu le souci que le sujet « urbanisme » fasse l'objet d'une large information et d'une concertation auprès des Boissisiens. A cet effet, le comité urbanisme mis en place par chaque nouvelle mandature intègre en son sein, outre certains élus, d'autres Boissisiens s'intéressant au sujet. C'est ainsi que chaque mois, tous les sujets d'urbanisme concernant notre commune sont débattus.

Le cas de l'OAP du Loup a quasiment été à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité urbanisme depuis mars 2014, indépendamment de certaines réunions supplémentaires programmées lorsque le cahier des charges a été élaboré avec l'assistance de nos architectes.

Préalablement à notre exposé, nous le mettons en perspective avec l'évolution de l'habitat de Boissise-la-Bertrand et avec celui du contexte réglementaire.

## - 2. L'évolution de l'habitat à Boissise-la-Bertrand

1978



La population de Boissise-la-Bertrand a augmenté de façon importante dans un passé récent, proportionnellement plus que celle de la France, voire même de celle de l’Ile-de-France.

La proximité de la nature et le caractère « village » font l’attrait de notre commune, tout en étant proche des centres décisionnels.

Année	1789	1870	1968	1975	1981	2008	2017
Nombre d’habitants	314	341	418	571	719	968	1193

### - 3. Evolution du contexte réglementaire de l’urbanisme

La loi « ALUR » (« accès au logement et urbanisme rénové ») votée en 2014 a fortement changé le cadre réglementaire contraignant les communes.

En phase avec l’évolution prévue de la population de la région Ile-de-France (12 millions d’habitants en 2020, 14 millions d’habitants prévus à l’horizon 2030), toutes les communes de l’Ile-de-France doivent suivre cette importante évolution.

La traduction de la loi s’est faite dans le PLU (Plan local d’urbanisme) qui a remplacé en mars 2016 l’ancien « plan d’occupation des sols (POS) ».

La loi ALUR a notamment supprimé la notion de surface minimum des terrains, ce que nous regrettons ; ce critère avait permis jusqu’en 2016 de conserver un cœur de village d’une densité raisonnable (surface minimum par lot de 1 000 m<sup>2</sup>).

### - 4. La traduction des impositions de l’Etat dans le PLU de Boissise-la-Bertrand

Le tissu urbain se densifie du fait que de nombreuses parcelles en zone urbaine peuvent maintenant se diviser pour créer de nouveaux terrains à construire.

Malgré cela, l’augmentation de population par la densification du tissu urbain étant jugée par l’Etat insuffisante, les « dents creuses » au sein du village doivent aussi être urbanisées : ce sont les « opérations d’aménagement programmé » (OAP).

Trois OAP ont ainsi été identifiées sur la commune (non compris le cas particulier de l’OAP du Château Gabriac).



schéma extrait du PLU

## - 5. L'OAP du Loup

Une zone non construite en lisière de la périphérie urbaine a été recherchée. Sachant que les trois quarts de l'habitat du village se situent au nord de la RD 39, un site au sud semblait approprié pour mieux répartir la population par rapport à l'axe principal.

Pouvait-on envisager de proposer une parcelle au Sud du cimetière, le long du Chemin au Loup, à l'extrême Ouest de l'ancienne carrière (zone dite des Fouilles) ? Un tel terrain pourrait sembler peu propice à la construction. C'est la raison pour laquelle le PLU a mentionné que le terrain devait faire l'objet d'études géotechniques précises.

### Intérêt de ce site pour les professionnels de l'immobilier

Dès connaissance de l'ébauche du PLU, les professionnels se sont intéressés à l'urbanisation de ce site, laissant penser que l'hypothèse « OAP du Loup » pouvait présenter un intérêt.

Nous avons engagé une étude économique pour évaluer à quelles conditions économiques une telle urbanisation serait pertinente, ce qui nous a éclairé sur le type de réponses probables.

### Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des charges
- Le relevé du géomètre délimitant l'ensemble des parcelles objet de l'opération
- Le projet d'aménagement du chemin au Loup
- L'expertise géotechnique type « mission G1 »
- Les études de sol réalisées à l'initiative de la commune en 2015, 2016 et 2017 (recherche du bon sol et nature des pollutions éventuelles)

Les Boissisiens sont intéressés principalement par le cahier des charges, d'autant qu'à l'époque de l'élaboration du PLU (2014/2016) l'hypothèse « OAP du Loup » avait fortement mobilisé les Boissisiens du quartier des Bergères et des Closeaux.

L'opération « du Loup » consiste à créer un ensemble immobilier, comprenant exclusivement des logements sur un terrain vierge appartenant à la commune. Le DCE définit la nature des travaux à la charge du promoteur, les prescriptions de construction souhaitées par la commune et la participation aux travaux de viabilisation de l'ensemble immobilier irrigué par le Chemin au Loup (adduction d'eau potable, évacuation des eaux usées, gestion des eaux pluviales, électricité, éclairage public, télécoms) dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Les travaux d'aménagement du Chemin au Loup seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et financés pour partie par une participation PUP à la charge du promoteur.

A partir des études de sol menées par la commune, le promoteur retenu jugera s'il est nécessaire de procéder à des investigations complémentaires pour déterminer notamment :

- Les éventuels futurs terrassements ou soutènements à mettre en œuvre
- Les éventuelles poussées hydrostatiques qu'il serait nécessaire de prendre en compte pour la construction des ouvrages et le calcul de la charge maximale possible
- Toute autre contrainte ou limitation pertinente



*Vue actuelle du Chemin au Loup*

## Projet attendu sur le site

### Programme de construction envisagé/typologie des logements/organisation

Nous prévoyons une répartition approximative de la typologie des logements de la façon suivante :

T2 = 15%    T3 = 50%    T4 = 30%    T5 = 5%

La part de logements sociaux pour l'ensemble des logements à prévoir se situera dans une fourchette de 20% à 40 % maximum de l'ensemble des logements.

Le nombre de logements résultera du meilleur compromis entre les exigences économiques et urbanistiques.

### Principe d'organisation de l'espace

L'organisation souhaitée est basée sur une occupation du terrain laissant des espaces libres entre les constructions. La construction d'un bâtiment unique est exclue. Il est laissé la liberté au promoteur de présenter deux possibilités d'aménagement du site :

- Version 1 : uniquement un ensemble de petits collectifs.
- Version 2 : des petits collectifs et des habitations individuelles.

Des critères qualitatifs sont à prendre en compte dans la conception générale, à savoir :

- L'ensoleillement
- Les accès et cheminements
- Les places de stationnement non incluses dans le bâti seront rendues discrètes par des aménagements arborés
- L'organisation du ramassage des ordures ménagères
- Le respect des critères d'accessibilité des secours

### Prescriptions urbaines et architecturales

En application de l'article L.123-1-9 du Code de l'Urbanisme, les règles définies dans le PLU (OAP du Loup - zone AUa) peuvent faire, par dérogation, l'objet d'adaptations mineures pouvant être rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes.

Nous avons ainsi souhaité redéfinir nos souhaits et exigences.

### **Principes généraux d'aménagement**

Deux types de directives sont à prendre en compte :

- Les directives qui doivent absolument être respectées (O).
- Les directives ou idées dont on peut s'inspirer et se rapprocher ®.

### Hauteur des constructions (O)

Maisons individuelles : R+1 (combles comprises) ; hauteur au faîtage = 8 m

Collectifs : R+1 + combles aménagés ; hauteur au faîtage = 11 m.

Ces critères dimensionnels sont les mêmes que ceux mentionnés par l'actuel PLU.

### Stationnement des voitures personnelles (O)

- Deux places par logement individuel et une place en collectif s'il s'agit de logements sociaux.
- Maison individuelle : deux places sur l'emprise du terrain dont une couverte.

Nota : aucune place inhérente au programme de construction ne devra s'inscrire sur le domaine public.

### Organisation de l'espace ®

Le terrain construit devra présenter une homogénéité d'organisation et d'aspect des constructions. Cet ensemble construit devra s'harmoniser avec l'habitat actuel et s'adosser à la zone verte située à l'Est.

Le maître d'ouvrage souhaite obtenir un ensemble construit cohérent et harmonieux comprenant des éléments communs d'aspect, de matériaux et de couleurs conduisant à une bonne intégration dans le site.

En résumé, un domaine s'intégrant dans un quartier de maisons individuelles dans un environnement boisé. Il faut exclure les constructions massives et rechercher une organisation générale intégrant des espaces distendus permettant au mieux d'exploiter le site et se rapprochant du tissu urbain environnant.

#### Orientation d'organisation du bâti ® :

La continuité urbaine est nécessaire. Elle n'exclura pas les interruptions de séquences destinées à obtenir une perméabilité visuelle depuis le Chemin au Loup et le parc. Cette perméabilité concerne également les déplacements piétons organisés au moyen de sentes qu'il convient de préserver.

#### **Constructions**

Les constructions devront respecter les normes environnementales en vigueur, et notamment l'Euro Norme EN 2020, et en favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés.

##### - Façades

L'objectif est de rechercher avant tout une harmonisation avec le bâti traditionnel de la commune.

Une grande attention sera portée à l'écoulement des eaux de ruissellement (protection acrotère, traitement des gouttières et saillies diverses) afin d'éviter les traces laissées dans le temps ®.

Les sous-façades des porches et tous ouvrages en saillie et en retrait seront traités avec le même soin que les façades (O).

Les matériaux seront choisis en fonction de critères esthétiques et de pérennité reconnue ®.

La couleur privilégiera l'utilisation de teintes naturelles des matériaux employés et des enduits à la chaux ®.

##### - Couvertures

L'objectif est de conserver le caractère général des toitures de Boissise-la-Bertrand (toits à deux pentes, pentes comprises entre 30° et 45°) ®.

Rechercher avant tout une harmonisation avec le centre du village.

Eviter l'originalité anecdotique (O).

Les pentes de couvertures seront compatibles avec les matériaux utilisés : tuile aspect terre cuite, ardoise ou zinc pré-patiné naturel.

Les gouttières seront en matériaux autre que PVC.

Les toitures terrasses partielles peuvent être autorisées si elles sont accessibles ou si elles sont végétalisées et ne comportent pas d'élément technique visible.

##### - Matériaux

Les enduits seront de couleur claire (ton pierre) (O).

##### - Clôtures

L'objectif est d'établir une harmonie entre le bâti et la clôture ®.

Sans dépasser la hauteur de 1,80 m, elles seront constituées de haies végétales (essences locales) pouvant être doublées de clôture grillagée ou de muret de hauteur 0,60 m surmonté d'une grille acier ou bois de 1,20 m de dessin simple (barreaudage ou éléments verticaux).

Les murs pleins sont exclus.

A l'intérieur de l'opération, elles seront constituées de grillage soudé de hauteur 1,50 m.

En fond de parcelle, côté Sud-Est, la clôture située le long du chemin « tour de village » pourra être en acier (maille soudée). Cette clôture prend place le long de l'espace végétalisé de 3,00 m minimum prévu (largeur de la sente) en lisière de chemin.

##### - Végétation

Les façades végétalisées sont autorisées ®.

Les loggias, terrasses, balcons éventuels doivent permettre l'installation d'une végétation domestique gérée par les habitants (par exemple jardinière intégrée) ®.

## - 6. Conclusion

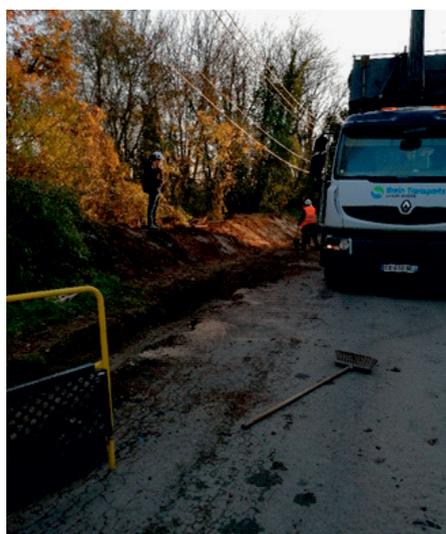
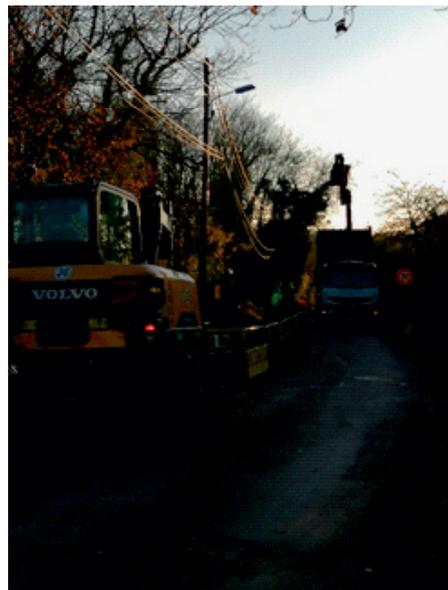
Après cet exposé sévère des caractéristiques de l'urbanisation « du Loup », nous voulons rappeler qu'une OAP est un élément limité de la commune. Dans l'esprit du législateur, les OAP sont des secteurs fortement urbanisés. Mais à contrario, pour le reste du village, il faut limiter la densification des secteurs traditionnels pour que ceux-ci gardent l'« esprit village ». Nous ne souhaitons pas que des terrains d'une certaine surface permettent l'installation de grands immeubles. C'est ainsi que nous veillerons notamment au respect de tous les critères d'ergonomie, de sécurité et de gestion de la circulation automobile ; nous veillerons aussi au respect des beaux arbres et espaces verts qui anoblissent notre village.

Nous en sommes actuellement à l'avant dernière phase du projet. Notre consultation a rencontré un certain succès puisque 10 aménageurs viennent de répondre à notre appel à projet. Le travail d'analyse de ces réponses est en cours. Nous vous tiendrons bien sûr informés du déroulement de nos travaux.

Le moment venu, nous organiserons une réunion publique pour que les Boissisiens s'expriment directement. Nous souhaitons que la mise en œuvre de ce chapitre important du PLU soit comprise de tous.

## Les travaux en cours

Cet automne, des travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de la rue des Bergères et du chemin au Loup ont été réalisés. L'état de la canalisation existante était à l'origine de multiples fuites depuis quelques temps. Les travaux ont été dirigés sous la maîtrise de la CAMVS compétente en la matière depuis le 1er janvier 2020. Nous en avons profité pour renforcer notre défense incendie par la mise en place d'une bouche d'incendie à l'angle des deux rues



## Elections du Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants a été élu pour l'année 2021 - 2022 le 23 septembre 2021

Ont été élus le 27 septembre :

- Maire, Jade Franceschini
- 1<sup>re</sup> adjointe au maire, Diwesa Gambier
- 2<sup>e</sup> adjoint au maire, Hugo Letang
- Conseillers municipaux, Léane Biondi, Mathilde Da Costa, Alexandre Desailly, Lana Linglain

Les projets votés ont été classés en 4 grandes familles : environnement, animation, sécurité et solidarité.

### Environnement :

- Nettoyer des bois
- Aménager le potager de l'école
- Planter des arbres et arbres fruitiers avec l'aide du Conseil des Aînés

### Animation :

- Décorer le village pendant la période de Noël
- Organiser des « Olympiades » entre les deux villages de Boissise-la-Bertrand et Boissettes
- Organiser un grand pique-nique lors des « Olympiades »
- Organiser des sorties scolaires

### Sécurité :

- Faire ralentir les voitures à la sortie de l'école
- Mettre des ralentisseurs pour la sécurité des enfants
- Créer des affiches pour le sujet ci-dessus
- Se former aux gestes de premiers secours

### Solidarité :

- Visiter les personnes âgées
- Organiser des activités avec les maisons de retraite
- Organiser des ateliers pâtisserie avec les personnes âgées



## Vœux du CME

Le Conseil Municipal des Enfants a participé à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Avec l'aide importante du Conseil des Aînés, les enfants ont construit, peint, décoré et installé le village de Noël que vous avez pu découvrir au rond-point de l'église.

Très bonne Année 2022 à vous tous !



## Une nouvelle équipe pour l'ouverture du centre de loisirs et des activités périscolaires

Le 10 novembre 2021, au retour des vacances de Toussaint un accueil périscolaire du mercredi voyait le jour à Boissise-la-Bertrand.

Malgré une ouverture tardive pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons pas voulu attendre la rentrée prochaine, il nous paraissait important de le mettre en route dès que nous étions prêts.

Le centre accueille les enfants de 3 à 11 ans. Nous proposons un accueil le plus souple possible pour les familles.

Cette expérience nouvelle pour notre village nous permettra de mieux appréhender son fonctionnement à petite échelle pour un fonctionnement nous l'espérons, à plein roulement la rentrée prochaine !!

Vous pouvez dès à présent demander un dossier d'inscription et la grille tarifaire à la mairie pour la rentrée scolaire 2022/2023.

N'hésitez pas à rencontrer Emmanuelle, la directrice du périscolaire pour toute information complémentaire.



Emmanuelle, Manon, Camille et Eddy

## Comment protéger notre planète ?

Pour mieux se préparer à la collecte des déchets durant le nettoyage des bois qui s'est déroulé le 13 novembre 2021, les enfants du CME ont travaillé sur une frise. Celle-ci explique et sensibilise chaque individu à l'importance de respecter notre environnement en ne jetant pas n'importe comment nos déchets.

Cela leur a permis de prendre conscience du temps de destruction qu'il fallait selon les déchets, de l'importance de tous les déchets que nous produisons et du coup toucher du doigt ce qu'est le développement durable ? Comment pouvons-nous participer à protéger notre planète ?

Ils ont également participé à la réalisation du flyer concernant le nettoyage des bois.

Et cerise sur le gâteau, ils ont eu droit à la remise du diplôme du « Super Trieur ».

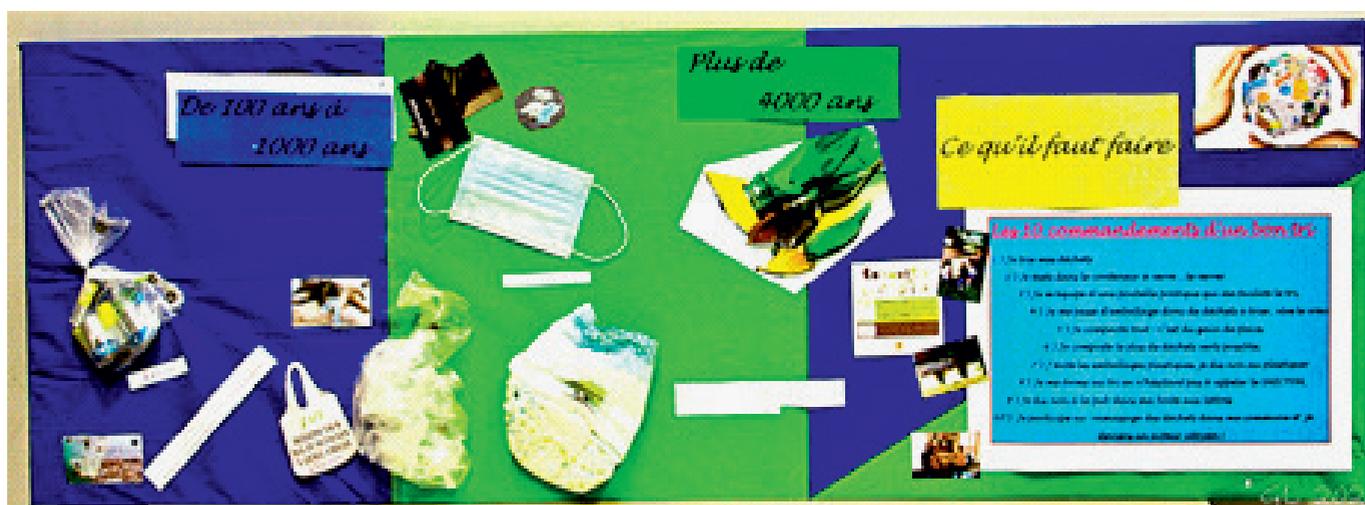
Monsieur SEGURA, Vice-Président du SMITOM est intervenu lors d'une séance de conseil en félicitant le CME et l'ensemble des enfants de l'école Les Fontaines pour leur participation au concours « Piles 2020-2021 » et leur classement au concours.

27 écoles ont participé, 5 écoles ont obtenu un prix.

L'école les Fontaines est classée 4<sup>e</sup> avec une enveloppe de 100 € qui sera remise à Madame RATSIMBAZAFY, directrice de l'école pour un lot de jeux à la recyclerie du Lombric.

Monsieur SEGURA encourage vivement les enfants à renouveler leur inscription au concours 2021-2022.

Frises sur la biodégradation d'objets courants réalisées par les enfants du CME 2020-2021.



Thierry SEGURA, maire de Boissettes, et le CME lors de la remise du diplôme « Super Trieur »

## Inscription sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore enregistré sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022, vous pouvez vous inscrire sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile :

- En ligne sur [service-public.fr](https://service-public.fr)
- En mairie
- Par courrier adressé à la mairie

**Les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.**

**Attention, pour les jeunes qui auront 18 ans d'ici les élections présidentielles et législatives, qui ne se sont pas fait recensés à leur 16<sup>e</sup> anniversaire et qui souhaiteraient voter, il est obligatoire de venir s'inscrire en mairie jusqu'au 4 mars 2022.**

## Inscrivez-vous aux alertes Infos routes 77

Jusqu'au 21 mars 2022, le Département déploie sa campagne de viabilité hivernale, qui s'appuie notamment sur le dispositif « Infos Routes 77 », afin de garantir aux usagers des routes départementales praticables et sûres.

Inscrivez-vous aux alertes d'Infos Routes 77 !

Ce service permet notamment de recevoir des alertes en période hivernale, afin de connaître l'état et l'accessibilité du réseau routier en cas de neige, verglas et pluie verglaçante.

L'inscription au service est gratuite et peut se faire simplement en ligne en indiquant votre numéro de téléphone ou votre e-mail.

Pour en savoir plus et vous inscrire : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/infos-routes-77>



## Prévention des vols dans les véhicules

Ne soyez pas victime de votre imprudence !!

Même équipées d'un système d'alarme, les voitures résistent assez peu à ce type de vol d'opportunité, toutefois quelques conseils simples à appliquer peuvent les empêcher :

- Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres
- En aucun cas, ne dissimulez pas un sac à main, une sacoche, ou autres sous un siège ou dans le coffre
- Si vous devez décharger des marchandises ou du matériel, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance
- Ne laissez aucun objet ou document de valeur visible depuis l'extérieur (dont les documents nécessaires à la conduite : permis, carte grise...)

# Nouveau calendrier de collecte 2022

Depuis le lundi 3 janvier 2022, des changements sont intervenus sur la collecte des déchets sur la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

- Ordures ménagères : lundi matin et jeudi après-midi
- Emballages : vendredi après-midi
- Déchets verts : mardi matin (semaines 11 à 50)



## CALENDRIER de COLLECTE des déchets ménagers

Nouvelle édition 2022

<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>EMBALLAGES</b>	<b>DÉCHETS VERTS</b> Semaines 11 à 50	<b>ENCOMBRANTS et D3E*</b>
<b>LUNDI et JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>ALLO ENCOMBRANTS &amp; D3E</b> Contactez les services au <b>0 800 501 088</b> (appel gratuit)
<b>LUNDI et JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>MERCREDI</b>	

\* Déchets d'équipements électriques et électroniques



### POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la route, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont)
- Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte
- Rentez vos bacs après la collecte et nettoyez-les régulièrement



**BOISSETTES  
BOISSISE-LA-BERTRAND**

**Bon à savoir**

## Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Comment prévenir les intoxications pour la période hivernale 2021-2022 ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Chaque année en France, près de 5000 personnes sont exposées à une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine en décède.

Retrouvez plus d'informations sur le site : [Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Risques-sanitaires/Logement/Monoxyde-de-carbone](#)



## Le conciliateur de justice



Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un conciliateur de justice. C'est un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

Le conciliateur est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Les échanges sont couverts par le secret légal suivant l'article 1531 du code de procédure civile.

Il peut intervenir dans de nombreuses affaires : conflits de voisinage, mitoyenneté, plantations, nuisances sonores, incivilités, conflit entre propriétaire et locataire, désaccord entre fournisseur et client, contestation d'une facture...

Pour en savoir plus : <https://www.conciliateursdefrance.fr>

## L'association de pêche « La Lotte et le Barbillon »

Cette association de pêche et de protection du milieu aquatique, implantée à Saint Fargeau Ponthierry, est active depuis 97 ans et compte environ 300 adhérents.

Afin d'informer les pêcheurs et Boissisiens, l'association a installé, à proximité du parking de l'écluse, un panneau dédié à leurs activités et animations de l'année 2022.

Deux autres panneaux réglementaires seront posés prochainement afin de baliser le secteur de pêche de nuit à la carpe.

Vous souhaitez rejoindre cette association :  
lotteetbarbillon2021@gmail.com

La lotte et le barbillon	
CALENDRIER DES ACTIVITES ET ANIMATIONS 2022	
5 FEVRIER :	Nettoyage des postes sur l'étang n° 2 Début 9h + barbecue prévu le midi (selon la météo).
5 MARS :	Nettoyage des postes restants étang n°2 Début 9h + barbecue prévu le midi (selon la météo).
12 MARS :	ASSEMBLEE GENERALE 2021
9 AVRIL :	Concours pêche au coup Adultes
14 MAI :	Challenge « ONE FISCH » barques et float-tubes , avec repas prévus le midi sur le parcours (participation financière à prévoir).
11 JUIN :	Concours pêche au coup Enfants



## Cyclo-cross au bois des Vives-Eaux

Comme chaque année depuis maintenant 3 ans nous avons le plaisir de recevoir le cyclo-cross organisé par UFOLEP et MCO (Melun Cyclisme Organisation). Cette manifestation a eu lieu le dimanche 10 octobre et les Boissisiens sont venus nombreux assister à cette course.

90 coureurs étaient au départ pour cette ouverture UFOLEP en cyclo-cross.

Le circuit était bien préparé par les organisateurs avec des obstacles artificiels, ceux-ci contraignant les participants à poser pied à terre et à sauter en pratiquant le saut de lapin.

Cette rencontre réunit des licenciés de la fédération mais nous avons envisagé en 2020 d'étendre cette discipline aux enfants et aux habitants de la commune pour une initiation à ce sport, cependant, les conditions sanitaires n'ont pas permis de prendre une telle décision.

Rendez-vous l'année prochaine !



## Proposition de sorties culturelles à nos aînés

Quelques retraités se proposent d'emmenner dans leur voiture des personnes seules ou non motorisées, à des sorties tels que visites musée, château, soirées théâtre ou concert.

Cela permettrait de créer du lien et partager des moments agréables entre Boissisiens. Ces sorties pourraient avoir lieu une fois par mois contre une modique somme à déterminer avec le chauffeur.

Chacun paierait ensuite son entrée.

Quelques idées de sorties :

Musée Rosa Bonheur à Thomery.

Château de Ferrières en Brie.

Théâtre à Fontainebleau, Paris ou autres.

Un concert ou autre féerie...

Si vous avez des idées et si vous êtes intéressés (chauffeurs ou visiteurs).

Appelez ou laissez un message au :

06 82 20 97 16

ou écrire un mail à : mireille.serey@laposte.net

## Marché de Noël – Succès pour la Brasserie des Grottes



La Brasserie des Grottes a organisé son premier marché de Noël nocturne le vendredi 10 décembre. L'évènement, pour cette entreprise artisanale, fut un réel succès et a réalisé un carton plein.

La soirée a débuté forcément autour d'un verre, avec modération bien évidemment. C'était l'occasion de se réchauffer et de déguster non pas du vin chaud, mais de la bière chaude, spécialité de la Brasserie des Grottes. Les participants ont pu découvrir de fabuleux créateurs et artisans locaux. De belles rencontres et de magnifiques découvertes étaient au rendez-vous. Une petite faim, pas de soucis,

le chef du restaurant le Dix-Huit avait préparé un délicieux chili con carne, à déguster entre amis tout en écoutant un concert d'Hakim.

La Brasserie des Grottes a réussi son pari. Rendez-vous l'année prochaine !

Renseignements : brasseriesdesgrottes@gmail.com

## Distribution des colis et des repas de Noël

Le mercredi 15 décembre a eu lieu la distribution des colis de Noël dans la salle du Conseil municipal. A cette occasion, une collation a été proposée à nos aînés.

En ce qui concerne le repas des nos aînés, celui-ci a dû être annulé au dernier moment. De ce fait, chacun est venu chercher son plateau repas. Il était accompagné d'un set de table représentant des photographies du village prises par les élus du CME et le montage réalisé par Gilles Longueville.

Espérant vivement que 2022 annonce la fin de ces restrictions et que, nous puissions, ensemble, revivre sereinement.



## Concerts à l'église



L'ensemble à cordes, dirigé par Mesdames Marie-France Varnerot et Patricia Saquet, (enseignante à l'école Les Fontaines) s'est produit à deux reprises dans notre belle église de Saint Germain de Boissis-la-Bertrand.

La première représentation a eu lieu le 10 octobre. L'ensemble à cordes de Patricia Saquet a enchanté les Boissisiens. Au programme : des œuvres variées de Bach, Mozart, Vivaldi, Offenbach...

Le dimanche 19 décembre, l'ensemble à cordes revenait pour un concert de Noël. Au programme : pastorale, symphonie, concerto, suivi de chants traditionnels de Noël.

Merci pour ces moments d'allégresse et de partage.



## Nettoyage des bois 13 novembre

Programmé, déprogrammé au moins trois fois pour cause de COVID 19, le traditionnel nettoyage des bois a enfin pu se tenir en ce samedi matin brumeux de novembre. C'est donc une cinquantaine de participants équipés de pied en cap qui se sont répartis en quatre groupes pour un nettoyage des abords des bois, des bords de Seine et du RD 39.

Boissisiens, enfants, CME, parents d'élèves, comité des fêtes, chasseurs, aînés et élus n'ont pas ménagé leur peine et ont permis de ramasser une benne de détritrus en tout genre : pneumatiques, gravats, canettes, plastiques, masques anticovid, ferrailles, bouteilles et verres brisés ... jusqu'à un canapé !

Cette matinée aura aussi permis un repérage de gravats à risques contenant de l'amiante, laissés sur place et qui seront relevés par une entreprise spécialisée.

Nous étions accompagnés par la présence du député de notre circonscription, Olivier FAURE.

La fin de la matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la commune.



## Le lien par l'art

Après une année difficile, la pièce de théâtre musical « Les messagères de Rosa Bonheur » donnera une représentation exceptionnelle le samedi 5 février 2022 au théâtre de la Coupole à Combs-la-Ville.

Réservations : <https://coupole.combs-la-ville.fr/>



### L'histoire

Une soirée musicale se prépare au château de By dans l'atelier de la célèbre peintre Rosa Bonheur. La cantatrice Caroline Miolan-Carvalho vient d'arriver, accompagnée de son fidèle pianiste, pour répéter en vue de son récital de ce soir. Mais une rencontre inattendue va bousculer l'ordre des choses et nous aspirer dans l'univers aussi fantastique qu'insoupçonné de l'artiste peintre...



### Distribution

Anna-Nadège Bensimon, chanteuse lyrique, comédienne.  
Pierre-Alain Volondat, pianiste Grand Prix Reine Elisabeth, comédien.  
Magali Breton, chanteuse, comédienne.

Pour en savoir plus : [lesmessageresderosabonheur.org](https://lesmessageresderosabonheur.org)

**Représentation  
Exceptionnelle  
Samedi  
5 février 2022  
à 20h  
Théâtre  
LA COUPOLE  
Combs-La-Ville 77**



Réservations :  
<https://coupole.combs-la-ville.fr/>

## Salon solidaire 2021 « Un vin, un sourire »

Samedi 20 novembre. Il est 10 heures, le troisième salon « Un vin, un sourire » ouvre ses portes. Les stands sont installés : l'association la Force d'un Sourire expose ses collections, les vigneron ont sorti verres et bouteilles et les organisateurs sont un peu fébriles.

Après l'annulation du salon 2020 pour les raisons que nous connaissons tous, c'est un peu comme une première fois....

Le doute est vite dissipé avec l'arrivée des premiers visiteurs dégustateurs acheteurs.

Les plus matinaux repartent déjà avec les diables bien chargés de cartons de vins pendant que d'autres continuent leur dégustation pour affiner leurs achats.

Au stand de la Force d'un Sourire, c'est l'effervescence pour choisir le cadeau de Noël original ou tout simplement pour se faire plaisir.

Tous sont contents de retrouver l'ambiance conviviale, chaleureuse et solidaire de l'évènement.

Solidaire de la pouponnière au Sénégal et de tous les bébés accueillis.

Solidaire des assistantes maternelles pour lesquelles un salaire est si important.

Solidaire des artisans sénégalais qui fabriquent tous les objets vendus par l'association.

Et enfin, solidaire de nos vigneron, tous indépendants, qui nous suivent depuis 2018.

Cette manifestation ne pourrait se tenir sans le soutien de Monsieur le Maire, Olivier Delmer ainsi que celui d'Alain Bernheim qui a adhéré à cette manifestation dès le début. Nous les en remercions vivement.

Merci à toutes celles et ceux qui nous suivent et nous soutiennent fidèlement.

Nous pensons déjà à la quatrième édition du salon « Un vin, un sourire » et nous vous donnons rendez-vous **le samedi 19 novembre 2022**.

Retrouvez les actions et l'actualité de l'association sur le site : [www.laforcedunsourire.fr](http://www.laforcedunsourire.fr)





## Comité des fêtes

### La balade à Jojo

Le 19 septembre 2021, a eu lieu la balade à Jojo conduite par notre fidèle Georges, la seconde de l'année. Étaient présents une vingtaine de Boissisiens qui ont parcouru neuf kilomètres autour de Boissise-la-Bertrand avec les explications toujours aussi intéressantes de Patrick Pignet. Cette matinée s'est clôturée par le pot de l'amitié.



### Le loto

Le loto du 9 octobre 2021, organisé par le comité des fêtes, 82 personnes se sont réjouies de se retrouver tout en respectant les gestes barrières et la distanciation. 21 lots ont été gagnés dont un chèque voyage de 500€ ! Pour la gagnante de ce gros lot, il s'agissait de sa première participation à un loto ! Compte tenu des restrictions sanitaires, il n'a pas été possible de proposer de restauration.



### Le théâtre

Une centaine de personnes ont assisté à la pièce de théâtre « Femmes de caractère » présentée par la troupe « Les Tréteaux de Scène Ecole », samedi 27 novembre à la Salle de la Recellerie, en respectant les gestes barrières.

Ces « Femmes de caractère » ont séduit et amusé le public ! Pièce manquante au programme, l'intervention d'Arlette. Un pot de l'amitié a clôturé la soirée.



## Le Noël des enfants

Le 5 décembre 2021, les enfants sont venus nombreux assister au spectacle de magie et de ventriloquie d'Arthur Saint-Georges offert par le comité des fêtes. Les petits ont été enchantés par ce spectacle. Le Père Noël est venu avec sa hotte remplie de cadeaux qu'il a distribués. La journée s'est terminée par un goûter. Les cadeaux restants ont été remis à l'association Lafamisol. Merci aux élus de Boissise-la-Bertrand pour leur présence.



## Les vœux

Le réveillon de la Saint-Sylvestre, tant attendu cette année, a dû être annulé suite aux nouvelles directives gouvernementales. Le comité des fêtes aurait tant aimé finir cette année avec les Boissisiens mais il faut garder confiance pour renouveler cette manifestation.

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'espoir pour 2022 et souhaite vous avoir à ses côtés lors de nos diverses manifestations !

## Créa'Kids

Au mois de novembre et décembre, les jeunes Créa'kids ont fabriqué un calendrier de l'avent original ! De jolies créations dans de jolies pochettes. Les deux activités furent très animées et productives : de nombreuses décorations à accrocher dans les sapins de Noël comme des flocons et sapins en « bâtonnets », des sapins en tissu, des boules de Noël en papier, ... de quoi décorer les intérieurs !

C'est à présent une année 2022 qui s'annonce remplie de jolies créations.

L'équipe de bénévoles de Créa'kids présente à tous les Boissisiennes et Boissisiens ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, à remplir de petites et grandes joies, de partage et ... de créativité !



## Association Sports-loisirs

Devenue un évènement annuel incontournable de l'association Sport-Loisirs, son assemblée générale s'est tenue le **mardi 23 Novembre à 19h30 à la Recellerie**. Nombreux étaient les adhérents fidèles au rendez-vous malgré un mauvais temps bien importun.

Une assemblée générale est toujours un moment propice pour se retrouver, saluer les nouveaux venus, faire le point et dresser le bilan des années passées : celui-ci se révèle une fois de plus positif compte-tenu des nombreux obstacles et des contraintes liés à un contexte actuel fort préoccupant. En effet, l'association compte 72 membres, dont 5 messieurs, depuis la rentrée de septembre : tous très satisfaits des cours proposés et, soulignons-le, attachés à leurs 3 animatrices, Valérie, Clarisse et Sandrine qui joignent à leurs compétences, dynamisme, bonne humeur et bienveillance. Rappelons au passage que ces cours, dispensés le lundi soir, mardi soir, mercredi matin et jeudi soir, sont adaptés à tous les niveaux : chevronnés comme débutants y ont leur place !

Après avoir remercié messieurs Delmer et Bernheim (Maire et 2e adjoint) présents, pour leur soutien efficace, Brigitte Michallet, la présidente, a redéfini les statuts de Sport-Loisirs et soumis à tous les membres les rapports (moral et financier) de l'association ; elle en a aussi profité pour présenter son bureau dont voici la composition :

Brigitte Michallet : Présidente ; Annie Sirolli : Vice-présidente ; Isabelle Caminade : Trésorière ; Annie Prigot : Secrétaire ; Dominique Lambert : Secrétaire ; Josseline Gougnot : membre actif ; s'ajoutent deux nouveaux membres : Christine Sacco ainsi que Delphine Drots : merci à elles.

Bien sûr, elle n'a pas omis de rappeler le protocole sanitaire très strict mis en vigueur et plus que jamais indispensable. Tous ces points ont été validés par les adhérents à l'unanimité. A l'issue de ce vote et pour clore la soirée amicalement, tous les participants ont pu partager avec joie le pot de l'amitié... Un instant de partage bien agréable en ces temps troublés et après des mois de confinement.

Merci à nos adhérents pour leur présence, leur confiance une fois de plus renouvelée et à notre bureau d'avoir à cœur la réussite de cette association sportive Boissisienne.

Longue vie à elle, une bonne année sportive à tous !

Le bureau



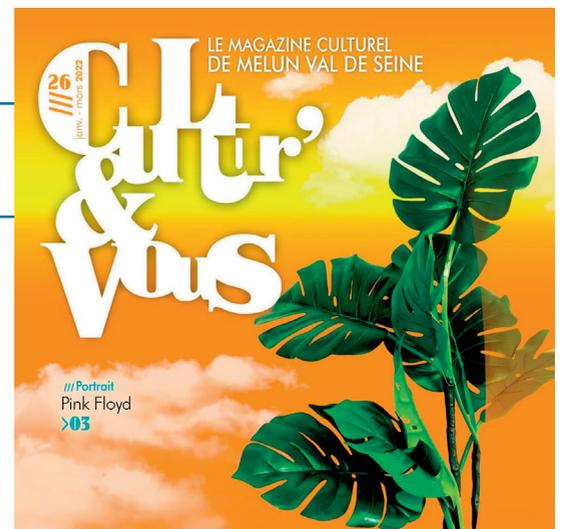
## Du côté de l'agglo

Après deux ans d'absence, le supplément culturel de Melun Val de Seine revient !

Celui de janvier-mars 2022 est en ligne sur le site de l'agglomération ! Le format papier est disponible dans les lieux culturels de l'agglo et en mairie.

Rendez-vous sur :

<https://culturetvous.fr/informations-transversales/publications/culturetvous-213>



## « Les Caribous » recherchent des bénévoles

Vous connaissez ? c'est l'équipe de hockey sur glace jouant à la patinoire de Dammarie-les-Lys. Ils sont à la recherche de bénévoles pour filmer et retransmettre leurs matchs sur différents réseaux.

En raison de la forte reprise pandémique, le risque de voir se tenir quelques matchs à domicile ou à l'extérieur pour l'équipe fanion et/ou pour toutes les catégories soit avec une jauge très stricte soit en huis clos total n'est pas à écarter.

Si cela devait arriver (et même sans que cela soit le cas), l'association recherche un ou plusieurs bénévoles afin de filmer et diffuser leurs matchs en live sur différentes plateformes.

Rien de compliqué techniquement, cela est possible grâce à un simple smartphone ou une tablette.

Le club fera en sorte de fournir le matériel le plus adapté.

Si cela vous intéresse, si vous voulez commenter ce sport ou si vous êtes passionnés de vidéo et recherchez une occasion de faire bénéficier une association de vos compétences, vous pouvez écrire à [infos@caribous77.com](mailto:infos@caribous77.com)

### Evénements à venir ...



### Février 2022

- **Le samedi 12 février 2022**  
Assemblée générale du comité des fêtes  
A 15h, salle de la Recellerie

### Avril 2022

- **Le samedi 2 avril 2022**  
Soirée poésie « Les Covidiennes »  
A 20h30, salle de la Recellerie
- **Le dimanche 10 avril 2022**  
Vide placards (initialement prévu le 13 février)  
A partir 9h00, salle de la Recellerie
- **Les dimanche 10 et 24 avril 2022**  
Elections présidentielles  
De 8h à 19h, salle du restaurant scolaire de l'école
- **Le lundi 18 avril 2022**  
Chasse aux œufs  
A 11h, Bois des Vives-Eaux

### Mars 2022

- **Le samedi 19 mars 2022**  
Soirée cabaret  
A 20h, salle de la Recellerie
- **Le dimanche 27 mars 2022**  
Concert chorale Syrinx  
A 16h, Eglise Saint Germain

